Projet de résolutions AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 novembre 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne, approuve l'émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 24 millions de dinars et délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités. Les obligations seront émises dans un délai maximum de 12 mois suivant la date de tenue de cette assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à…….

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société ou son mandataire afin d'effectuer toutes les procédures légales concernant les enregistrements et les publications ainsi que toutes autres procédures stipulées par la loi.

Cette résolution est adoptée à….....